

DOSSIER DE PRESSE**Bougeons Autrement 2014****12 structures participantes, 800 salariés mobilisés du 3 au 7 novembre**

12 employeurs de la région Centre se sont prêtés au défi interentreprises : inciter leurs salariés à venir travailler autrement qu'en voiture particulière, du 3 au 7 septembre. Au total, 806 salariés se sont impliqués et ont répondu à une enquête sur leurs déplacements, soit 19.3% des 4186 salariés concernés. Les structures gagnantes ont remporté des formations à la sécurisation des trajets à vélo en milieu urbain.

L'opération pilotée par la CCI du Loiret, a reçu le soutien de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), du Conseil régional du Centre, du Département du Loiret et de l'association PSRE (Promotion et Suivi de la Sécurité Routière en Entreprise).

1/ Un défi interentreprises pour fédérer et sensibiliser autour de la mobilité alternative

Les enjeux de mobilité et de déplacements sont transversaux :

- Economique : diminution du budget déplacement domicile-travail (ex : covoiturage partage des frais)
- Environnement : les modes de transports alternatifs à la voiture solo sont moins polluants (ex : pour un même trajet, le bus émet 35% de CO2 de moins que la voiture individuelle);
- Santé : L'Organisation Mondiale de la Santé a classé les gaz d'échappement issus du diesel comme cancérigènes pour l'homme et cancérigènes probables pour l'essence. La pratique des modes actifs (marche, vélo) participe à la pratique des 30 minutes d'activité physique par jour recommandée afin d'être moins exposé à l'obésité, aux accidents cardiaques et aux cancers.
- Social : moins de stress et facilite l'accès à l'emploi pour les salariés ;
- Sécurité : améliorer la sécurité routière va de pair avec la sensibilisation à l'usage des différents modes de transport.

La CCI du Loiret et ses partenaires portent pour la 5^{ème} année consécutive l'organisation de « Bougeons Autrement ». Nous constatons que cet événement est chaque année l'occasion de :

- sensibiliser de nouvelles entreprises en répondant à une problématique d'actualité (démarche environnementale, accessibilité de leur site, conditions de travail, accidents de trajet,...) ;
- amener une valeur ajoutée qualitative (accompagnement du Conseil en Mobilité de la CCI du Loiret) et ludique (défi avec lots à gagner) ;

- impliquer les salariés et accompagner les changements de comportements au quotidien, au moins sur une semaine (il faut bien essayer une fois pour que cela devienne une habitude : essayer c'est l'adopter !).

2/ 806 salariés impliqués soit 19.3% des 4186 salariés concernés

806 salariés ont répondu à une enquête sur leurs déplacements habituels et les éventuels changements durant la semaine du défi. Cette enquête a aussi contribué à recenser les leviers pouvant inciter les salariés à utiliser les modes alternatifs.

Même si moins d'employeurs ont participé que lors des années précédentes, il faut souligner une mobilisation grandissante des salariés d'année en année (21 employeurs pour 16% de salariés impliqués en 2013 et 23 employeurs pour 7% de salariés impliqués en 2012).

On peut donc avancer que l'évènement gagne en qualité d'année en année.

3/ Les lauréats du défi

Les structures participantes ont été classées en quatre catégories, fonction de leur effectif. Dans chaque catégorie, le lauréat fut illustré par le taux d'utilisation le plus élevé des modes alternatifs par ses salariés sur la semaine (ratio entre le nombre d'utilisateurs des modes alternatifs sur la semaine et le nombre total de salariés sur site).

Le taux d'utilisation des modes alternatifs s'applique :

- aux autosolistes¹ ayant utilisé un ou plusieurs modes alternatifs,
- aux motards ayant utilisé un ou plusieurs modes alternatifs,
- aux utilisateurs des modes alternatifs ayant testé un autre mode alternatif

Dans chaque catégorie, le lauréat s'est vu remettre, le jeudi 10 octobre dans les locaux de la CCI du Loiret à Orléans, une formation à la sécurisation des trajets à vélo en milieu urbain par la société Cyclez. La formation comprend une partie théorique et pratique.

- Lauréat de la catégorie moins de 10 salariés :



La société CRESITT Industrie, composée de 9 salariés et située dans la pépinière du Parc du Moulin à Olivet, remporte le prix de la catégorie de moins de 10 salariés avec un taux d'utilisation des modes alternatifs de 22%.

- Lauréat de la catégorie de 10 à 49 salariés :



Sur les deux sites engagés pour la première fois par l'entreprise Michel Creuzot, le site localisé Boulevard Marie Stuart est lauréat de sa catégorie. Tous participants confondus, ce lauréat détient le taux d'utilisation des modes alternatifs le plus élevé, culminant à 79% (15 des 19 salariés du site ont fait l'effort de changer de modes de déplacement lors de la semaine).

¹ Autosoliste : automobiliste seul dans son véhicule

- Lauréat de la catégorie de 50 à 249 salariés :



La Chambre d'Agriculture du Loiret maintient et confirme son prix dans cette catégorie, avec 33% de taux d'utilisation des modes alternatifs. En effet, elle avait déjà remporté ce prix en 2012 et 2013.

- Lauréat de la catégorie de plus de 250 salariés :



Pour sa première participation, ce site d'IBM localisé sur le Parc Technologique Orléans Charbonnière est lauréat de cette catégorie. Grâce à un programme d'actions très complet, porté par le chef d'établissement lui-même, le taux d'utilisation des modes alternatifs est de 4.8%.

4/ Prix spécial jury

Afin de récompenser le programme d'actions le plus abouti (communication, actions, animations) et porté vers l'avenir (action phare qui sera mise en place après le défi), le jury, composé de l'animateur de l'opération et des représentants des partenaires, a élu un des six participants ayant candidaté pour ce prix.

Sur la base de critères définis à l'avance, les membres du jury ont le plaisir de remettre le prix spécial du jury à l'entreprise Absolem.



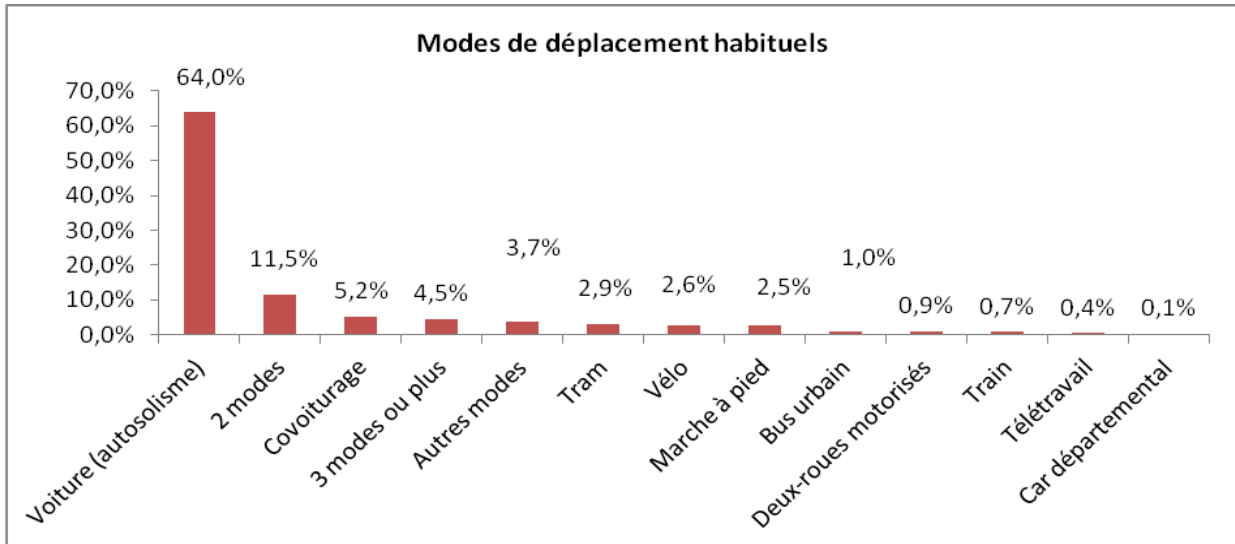
Les actions et moyens mis en œuvre ont séduit le jury. L'implication exemplaire de la direction et l'originalité des actions et animations lors de la semaine ont aussi convaincu le jury (ex : indemnité kilométrique de 0.15€ par kilomètre parcouru à vélo lors de l'opération).

Enfin, l'entreprise a su se projeter vers l'avenir et s'engager dans la mise en place d'actions pertinentes pour développer la pratique du vélo sur le long terme (achat de vélos chez Emmaüs, prêt à taux 0% pour le financement d'un vélo et vélo à assistance électrique, remise en état/réparation de vélos par l'association 1-terre actions via atelier collaboratif, réflexion de la part de la direction pour acheter un vélo à assistance électrique pour les petits trajets professionnels et personnels).

Pour récompenser ses efforts, dix salariés bénéficieront d'un accompagnement poussé à la conduite du changement : de la voiture au vélo, sur deux demi-journées par l'entreprise Cyclez.

5/Retour sur quelques chiffres clés de l'opération

-Les salariés ayant répondu à l'enquête **utilisent moins fréquemment la voiture individuelle** (64%) que la **moyenne régionale** (77% d'autosolistes en région Centre).

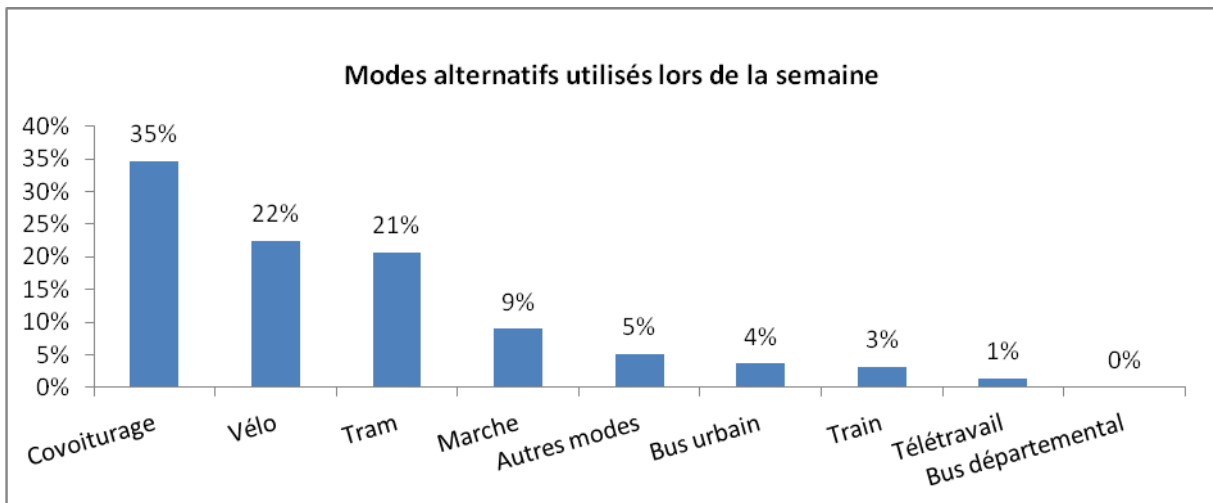


*2 et 3 modes ou plus : combinaison de deux, trois modes de déplacement ou plus (ex : bus+tram+marche) ou utilisation alternée de deux, trois modes ou plus (ex : voiture ou covoiturage ou vélo)

*autres modes : métro, trottinette, navette entreprise,...

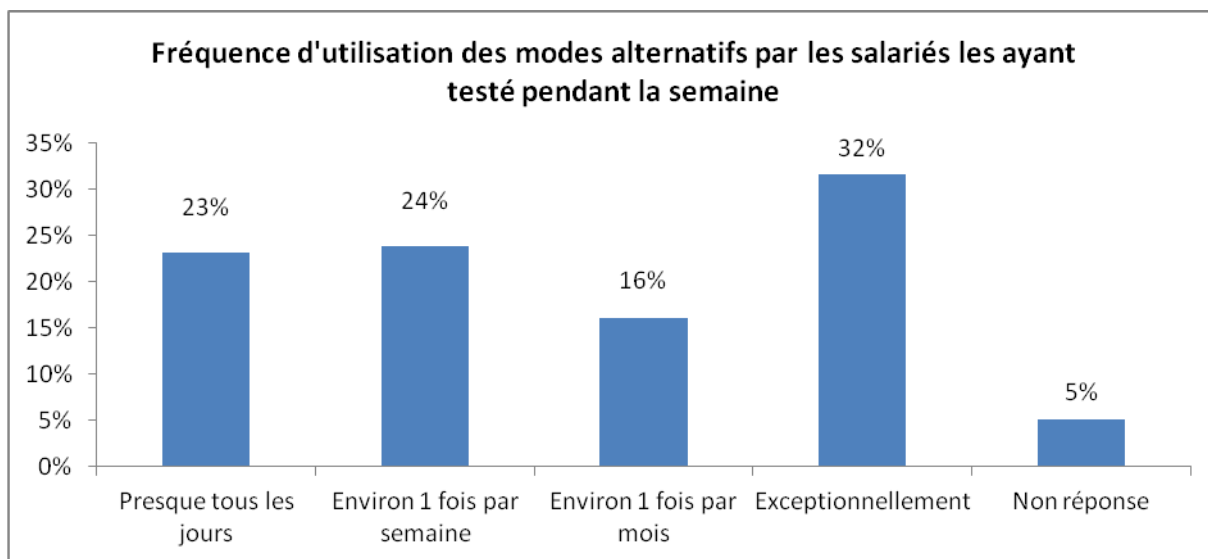
-**4 % des salariés concernés par le défi**, soit 155 personnes ont **changé leurs habitudes de déplacement** pendant la semaine.

-**110** sont des **autosolistes**, les **45 restants** utilisent **d'autres modes** (deux roues ou modes alternatifs) ou **combinent** les modes de transport.



-Lors de la semaine, le **covoiturage** a été le mode **le plus plébiscité**.

-En s'intéressant aux **modes doux ou actifs** (vélo et marche), on remarque qu'ils ont représenté **31%** des modes utilisés pendant la semaine.



-Près d'un employé sur quatre ayant utilisé un ou plusieurs modes alternatifs pendant « Bougeons Autrement », déclare qu'il serait prêt à changer ses habitudes pour utiliser **presque quotidiennement** les modes alternatifs.

Conclusion :

Le défi a permis d'inviter les salariés à tester les modes alternatifs et plus largement de les sensibiliser afin qu'ils amorcent un changement de comportement vis-à-vis de leurs déplacements pendulaires.

Concrètement, même si le chiffre est marginal, on remarque qu'une petite portion de la population ayant essayé les modes alternatifs a évolué vers un changement radical de sa façon de se déplacer au jour le jour (23% des 155 salariés soit 35 salariés).

Contact Presse CCI du Loiret : Sébastien Doron - 02.38.77.77.72 – sebastien.doron@loiret.cci.fr

Sur la page suivante, vous trouverez l'ensemble des entreprises privées et structures publiques engagées lors du défi

Participants « Bougeons Autrement » 2014

Catégorie 1 : moins de 10 salariés

ELASTOPOLE (Loiret)



CRESITT INDUSTRIE (Loiret)



Catégorie 2 : entre 10 salariés et 49 salariés

ABSOLEM (Loiret)



Michel CREUZOT (Loiret)
(site « Boulevard Stuart »)



Michel CREUZOT (Loiret)
(Site « rue Claude Lewy »)



Catégorie 3 : entre 50 salariés et 249 salariés

ALSTEF AUTOMATION (Loiret)



CHAMBRE D'AGRICULTURE
DU LOIRET (Loiret)



POLYTECH ORLEANS (Loiret)



SOFAXIS (Loiret)



Catégorie 4 : plus de 250 salariés

IBM (Loiret)



MR BRICOLAGE(Loiret)



SOFAXIS (Cher)



THALES (Loiret)



Hors concours

Département du Loiret

